



Communiqué

Pour diffusion immédiate
Le 13 janvier 2009

LA COMMISSION DU CANAL DE DÉRIVATION ATTRIBUE QUATRE AUTRES CONTRATS DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE D'IMPARTITION POUR LES ENTREPRISES AUTOCHTONES

Environ 43 millions de dollars investis dans le cadre de l'initiative jusqu'à maintenant

La Commission du canal de dérivation du Manitoba a dévoilé aujourd'hui les noms des entreprises de construction autochtones qui ont obtenu les quatre derniers contrats de construction dans le cadre de l'initiative d'impartition pour les entreprises autochtones du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge.

Les appels d'offre visaient trois contrats d'approvisionnement et d'installation d'enrochements sur la digue ouest ainsi qu'un contrat pour l'approvisionnement et l'installation d'un enrochement sur la rive ouest de la rivière Rouge en face de l'ouvrage régulateur de sortie à Lockport, au Manitoba. Les entreprises dont les services ont été retenus sont les suivantes :

1. **Offre W25** – Cree-West Contractors Ltd. a obtenu un contrat de 2,2 millions de dollars pour l'approvisionnement et l'installation d'un enrochement de 73 000 tonnes de calcaire traité sur une section de 2 km de la digue ouest.
2. **Offre W26** – 5456291 Manitoba Ltd. a obtenu un contrat de 1,6 million de dollars pour l'approvisionnement et l'installation d'un enrochement de 50 000 tonnes de calcaire traité sur une section de 2,3 km de la digue ouest.
3. **Offre W27** – L. Chabot Enterprises Ltd. et Metoong Construction Ltd. (projet conjoint) ont obtenu un contrat de 1,3 million de dollars pour l'approvisionnement et l'installation d'un enrochement de 45 000 tonnes de calcaire traité sur une section de 3 km de la digue ouest.
4. **Offre CE2** – 5456291 Manitoba Ltd. a obtenu un contrat de 3 millions de dollars pour l'approvisionnement et l'installation d'un enrochement de 81 000 tonnes de calcaire traité sur une section de 1,8 km de la rive ouest de la rivière Rouge située en face de l'ouvrage régulateur de sortie, à Lockport, au Manitoba.

Pour être admissible à soumissionner les travaux à entreprendre dans le cadre de l'initiative d'impartition pour les entreprises autochtones, il faut :

- que l'entreprise soit majoritairement (51 % et plus) de propriété autochtone;
- qu'un tiers des employés soient Autochtones.

Jusqu'à maintenant, en comprenant les contrats d'aujourd'hui, 25 contrats de construction, d'une valeur d'environ 43 millions de dollars, ont été attribués dans le cadre de l'initiative d'impartition pour les entreprises autochtones. D'autres offres d'emploi se rapportant au reste de la digue ouest seront annoncées au printemps prochain.

La digue ouest est située au sud-ouest de Winnipeg et s'étend actuellement sur environ 45 km (28 miles). On procède actuellement à des travaux pour la surélever d'une hauteur variable pouvant atteindre 1,5 m (6 pi) afin d'accroître la protection contre l'action du vent et des vagues durant les épisodes de forte crue. Le tronçon de 8 km en direction ouest, actuellement sur la RPS n° 305, sera réorienté vers la direction nord-ouest jusqu'à ce qu'il atteigne la RPGC n° 3. Sur une distance d'environ 6 km à l'ouest de la RPGC n° 3, la route municipale sera désignée comme faisant partie de la digue ouest mais ne sera pas surélevée. Jusqu'à maintenant, on a reconstruit une section d'environ 37 km sur les 51 km de la digue ouest.

Personne-ressource : Ronuk Modha,
Commission du canal de dérivation du Manitoba
Téléphone : 204 945-4178, 204 945-4900 ou 204 793-3969 (cell.)

